

## Charte anti-corruption de la société Batinor

### Introduction

La société Batinor, dont le siège est située au 550 rue des Reptins, 62620 Ruitz, et son établissement de la côte d'opale au 12 rue Clément Ader, 62100 Calais, est spécialisée dans la rénovation de l'habitat principalement auprès des bailleurs sociaux et collectivités locale depuis plus de 35 ans.

Notre historique, notre ancienneté et expérience sont gages de sérieux, et nous ont permis de tisser des partenariats solides, historiques et fiables.

Notre société s'engage pleinement à promouvoir les principes d'éthique, d'intégrité et de transparence dans l'ensemble de ses activités.

Nous avons pour objectif de garantir la conformité aux législations nationales en matière de lutte contre la corruption, et de prévenir de toute forme de pratique illicite, que ce soit dans nos relations avec les clients, fournisseurs et autres partenaires.

La présente Charte Anticorruption définit les principes et les règles que tous les collaborateurs, ainsi que les parties prenantes agissant au nom ou pour le compte de Batinor, doivent respecter.

Les objectifs de la charte sont les suivants :

- Prévenir et détecter toute forme de corruption dans les activités de Batinor.
- Protéger la réputation de Batinor, de ses collaborateurs et de ses partenaires vis-à-vis des risques juridiques et d'image.
- Se conformer aux législations en vigueur, notamment la loi Sapin II et les recommandations de l'Agence Française Anticorruption.

La Charte Anticorruption s'applique :

- À l'ensemble des collaborateurs (salariés, dirigeants, intérimaires, alternants).
- Aux partenaires commerciaux, fournisseurs, sous-traitants et autres intermédiaires agissant pour le compte de Batinor.
- À toutes les activités de Batinor

### 1. Définition de la corruption

Les différentes formes de corruption peuvent se manifester de différentes manières :

- pots-de-vin, versés après de nos clients ou reçus par nos partenaires
- conflits d'intérêts,
- favoritisme envers un de nos partenaires,
- vice de procédure,
- silence assumé par absence de dénonciation,
- etc...

### 2. Engagement en faveur de la transparence et de l'intégrité

La société Batinor s'engage à respecter les normes les plus strictes en matière d'intégrité. Nous ne tolérons aucune forme de corruption, de favoritisme, de détournement de fonds, de conflits d'intérêts ou de pratiques commerciales déloyales. Toute personne, qu'elle soit salariée ou partenaire, doit agir de manière transparente et éthique.

Toute forme de corruption est strictement prohibée.

Il est interdit d'offrir, de promettre ou de donner tout avantage indu (financier ou en nature) à un tiers dans le but d'influencer une décision ou d'obtenir un avantage illégitime.

Il est également interdit de solliciter, d'accepter ou de recevoir tout avantage indu, dans le cadre des fonctions exercées chez Batinor, dont la fréquence ou la valeur pourrait sembler vouloir influencer une prise de décision et déséquilibrer la relation commerciale.

### **3. Intégrité dans les relations avec les clients et les partenaires**

Les relations avec les fournisseurs, prestataires et sous-traitants doivent être fondées sur des critères objectifs (qualité, coût, délais, réputation, références, etc.).

Toute démarche de sélection ou de passation de marchés doit être effectuée de manière impartiale et transparente.

Les cadeaux et invitations offerts ou reçus ne doivent en aucun cas vouloir influencer une prise de décision ; ils doivent rester dans des limites raisonnables et respecter les politiques internes de Batinor.

La société Batinor mène ses affaires sur la base de relations commerciales transparentes et loyales. Nous n'offrons ni ne recevons de prestations, avantages ou paiements inappropriés dans le cadre de nos contrats. Toutes les décisions sont prises selon des critères objectifs de qualité, de coût et de respect des délais.

La société Batinor s'engage à ne pas donner suite à toute tentative de corruption pouvant émaner d'un partenaire, que ce soit un client ou un fournisseur.

La société Batinor s'engage à respecter les préconisations faites par ses clients quant à l'entretien de relations cordiales et transparentes, et notamment lors de la distribution annuelle de présents ou goodies, ou l'organisation de manifestations festives permettant de célébrer notre collaboration. Ces initiatives se font de façon transparente, épisodique et de façon raisonnable et raisonnée. Ces cadeaux et ces invitations à des événements sont modérés, appropriés et conformes à la législation en vigueur. Ils n'ont pas vocation à influencer, ou sembler influencer, les décisions commerciales.

### **4. Obligation de signalisation**

Tous les employés, partenaires et fournisseurs de Batinor doivent signaler immédiatement toute tentative de corruption ou de pratique non éthique dont ils seraient témoins ou auxquels ils seraient confrontés.

La Référente Anti-corruption est Mme CAYET Stéphanie, Directrice Générale de l'entreprise.

Les signalements peuvent être effectués sans crainte de représailles pour le lanceur d'alerte, dans le respect de la réglementation sur la protection des lanceurs d'alerte.

### **5. Formation et sensibilisation**

La société dans le cadre de ses Comités de Pilotage mensuels avec l'ensemble de ses responsables de service, des remontées d'informations faites par l'ensemble des collaborateurs, les visites de chantier, et des réunions trimestrielles avec l'ensemble du personnel, informe et communique de façon active sur les limites applicables par la réglementation, les risques encourus en cas de non-respect des dites règles.

Nos valeurs de transparence et d'intégrité sont reprises dans l'engagement de la Direction.

La présente charte est disponible à tout moment sur les tableaux d'affichages à Ruitz et à Calais.

## 6. Sanctions disciplinaires

Tout manquement avéré à la Charte Anticorruption pourra faire l'objet de sanctions disciplinaires, pouvant aller jusqu'au licenciement pour faute grave.

Les partenaires commerciaux, fournisseurs et sous-traitants reconnus coupables de corruption pourront faire l'objet de sanctions contractuelles, y compris la résiliation du contrat en cours.

## 7. Suivi et contrôles

La société Batinor a mis en place un système de suivi interne pour garantir la mise en œuvre effective de cette charte.

Tous nos achats sont tracés par un bon de commande ayant préalablement donné lieu à une consultation multi fournisseurs.

Toutes les factures sont contrôlées, analysées et visées par la Direction. Elles sont conservées numériquement afin de retracer l'ensemble des opérations.

Nous procédons régulièrement à des audits et évaluations afin d'améliorer continuellement nos pratiques en matière d'éthique et de conformité et notamment par un passage mensuel de notre expert-comptable ainsi qu'une validation annuelle de nos comptes par un commissaire aux comptes.

Des audits internes, conformément à nos certifications ISO 9001 et MASE, permettent de contrôler nos pratiques à toutes les échelles de l'entreprise.

## 8. Evolution

La Charte Anticorruption de Batinor est un document évolutif. Elle pourra être revue et actualisée périodiquement afin de prendre en compte :

- Les évolutions législatives et réglementaires.
- Les recommandations de l'Agence Française Anticorruption ou autres autorités compétentes.
- Les retours d'expérience et améliorations identifiées lors des audits internes ou externes.

## 9. Diffusion

La présente charte est affichée sur les tableaux d'affichage de Ruitz et de Calais.

La présente charte est présentée au CSE lors de la réunion de mars 2025 et diffusée sur le site Internet de la société [www.batinor.fr](http://www.batinor.fr).

## Conclusion

La lutte contre la corruption est l'affaire de tous au sein de la société Batinor. Nous comptons sur la collaboration de tous nos employés, clients et partenaires pour garantir un environnement de travail éthique et transparent.

En rédigeant, signant et diffusant cette charte, nous affirmons notre volonté de promouvoir des pratiques commerciales intègres et responsables.

Ruitz, le 11/02/2025

La Direction  
Stéphanie CAYET



**SA BATINOR**  
ZI - 550 rue des Reptins  
62620 RUITZ  
03 21 53 11 38  
RCS ARRAS 349706374